

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

Séance du vendredi 8 Novembre 2024 à 14 heures 30

COMPTE RENDU

Le conseil d'administration convoqué le lundi 4 novembre 2024 n'ayant pu être tenu, faute de quorum, la séance a été reportée avec le même ordre du jour et selon les mêmes règles de convocation conformément aux R 123-16 et R 123-17 du code de l'action sociale et des familles

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN ; Colette JAMMA ; Corinne MOSLER ; Horrida BOURAOUI ; Jean Michel HAMET.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES

Etaient absents : Sylvain DOMINGUEZ ; Patrick ANDRE ; Geneviève COINDOZ, Laurent MAITRE ; Joelle BIEVELOT ; Céline SENEGAS ; Colette RIZZOLO-BRESSON.

Présence de 5 membres restants,
Pour un total de 6 votants.

La Vice -Présidente déclare la séance ouverte et, après approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil d'administration, débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

2/. Convention portant attribution de subvention par l'Etat au C.C.A.S pour l'exécution budgétaire et financière du programme de la cité éducative de la ville de Sète en 2024.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance prend fin à 15 heures.

Sète, le 12 Novembre 2024
La Vice-Présidente du C.C.A.S

Jocelyne GIZARDIN
